**LES CLÉS POUR BIEN CANDIDATER À L’APPEL À MANIFESTATION D’INTÉRÊT POUR DES TERRITOIRES À ÉCOMOBILITÉ INCLUSIVE**

# METTEZ TOUTES LES CHANCES DE VOTRE CÔTÉ !

L’appel à manifestation d’intérêt pour des territoires à écomobilité inclusive a été lancé le 12 mars et sera clos au 24 mai 2024.

Pour candidater, n’oubliez pas de regarder dans un premier temps le [règlement de consultation](https://www.soyons.cler.org/s/L227pLC8kooDXA2).

## SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT ANALYSÉS !

**COMPOSITION D’UN DOSSIER**

**Pour rappel, un dossier comprend :**

* **La fiche projet** entièrement renseignée, avec des fiches détaillées par action.
* **Le budget au format excel** avec toutes les colonnes et tous les onglets renseignés ; des lignes par partenaire ; les cofinancements et l’autofinancement indiqués. Merci par ailleurs de bien vérifier vos sommes et autres calculs, notamment entre l’onglet global et les onglets par année.
* **Les pièces à annexer** : **la lettre d’engagement** politique d’un élu ayant délégation de votre territoire pour suivre le projet TÉMI jusqu’à sa conclusion et/ou la fin de son mandat ; **le courrier signé de la/du représentant.e légal.e de la structure** demandant le soutien du programme Tims ; **ses statuts**. Pour les projets portés par plusieurs partenaires, chaque partenaire doit pouvoir présenter un courrier du représentant légal et ses statuts.

Votre candidature est à envoyer à mobilites@cler.org, avec pour objet : candidature TÉMI : « nom de votre structure ».

**Les dossiers incomplets ne seront pas analysés. Toutefois, la lettre d’engagement d’un.e élu.e peut être envoyée ultérieurement sur explication/justification du candidat.**

## CONSIGNES POUR BIEN RENSEIGNER SON DOSSIER

* **Décrire précisément les enjeux de votre territoire en matière de mobilité durable et inclusive que vous comptez adresser dans votre projet** ; préciser les objectifs de gouvernance à atteindre au regard des documents de planification déjà mis en place et de vos compétences dans le domaine de la mobilité durable et solidaire. Pour rappel, il est possible de joindre des annexes à la fiche projet afin de mieux apprécier ces éléments.
* **Préciser comment votre projet permet une approche systémique de la mobilité**, et décrire quelles sont les articulations possibles avec l’ensemble des services et secteurs d’activités de votre territoire.
* Montrer comment votre projet permet à la fois de répondre aux enjeux de la **mobilité durable et de la mobilité inclusive**. Ce programme présente la double ambition de favoriser les économies d’énergie dans la mobilité et de permettre aux publics empêchés l’accès aux services et aux activités essentielles.
* Ce programme ayant pour vocation à accompagner des territoires dans la mise en place d’une stratégie de la mobilité durable et solidaire, sont attendues des actions qui permettent de réfléchir à une sobriété des mobilités, ainsi qu’à la participation de l’ensemble des usagers dans la gouvernance des mobilités.
* Présenter explicitement l’articulation entre les différentes actions présentées.
* Les candidats doivent respecter la législation en vigueur.
* Le programme TÉMI ne peut financer des actions réglementaires ni la révision de documents de planification obligatoires.
* Les projets d’investissements ne sont pas autorisés.